

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-05-78 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2024
4. Correspondance et informations
 - a. Demande de commandite cours de danse fitness
 - b. Appui pour camp de jour à Saint-Marc-de-Figuery
 - c. Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la semaine des personnes handicapées
 - d. Demande de soutien financier section pompier festivités champêtres
 - e. Demande d'appui financier festivités champêtres
 - f. Demande d'utilisation équipements et d'infrastructure municipal pour les festivités champêtres
5. Formation pour membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
6. Adoption règlement sur les matières résiduelles
7. Octroi de contrat gestion constat d'infraction
8. Dérogation mineure 126 chemin du Domaine-du-Rêveur
9. Autorisation de destruction de documents
10. Octroi de contrat pour maintenance station de pompage
11. Entente relative de la gestion animalière

12. Adjudication du contrat pour service professionnel (gestion animalière)
13. Octroi de contrat surveillant de chantier réfection de l'égout sanitaire
14. Résolution prêt temporaire subvention PRIMEAU
15. Formation agente de développement
16. Soumission réservoir d'eau
17. Formation cours de premiers soins adjointe administrative
18. Demande de subvention au fonds structurant
19. Demande de subvention à Sport et Loisirs Abitibi
20. Activité de réseautage directrice générale
21. Soumission travaux surplus extérieur
22. Soumission plombier pour connexion puits
23. Adhérer au regroupement d'appels d'offres de collectes recyclables
24. Dépôt du rapport budgétaire du mois d'avril 2024
25. Adoption des dépenses
26. Varia :
27. Période de questions du public
28. Levée

Adoptée

2024-05-79 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2024-05-80 DEMANDE DE COMMANDITE COURS DE DANSE FITNESS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyée par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil de commanditer les 8 cours de danse Fitness au coût de 120 \$ pour la location de la salle.

Adoptée

2024-05-81 APPUI POUR CAMP DE JOUR À SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu majoritairement avec l'abstention de monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne de donner leur accord pour qu'un camp de jour est lieu sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery. Par contre, la municipalité n'est aucunement responsable de l'organisation, de la planification, de la surveillance de ce camp de jour. De plus, le camp de jour ne peut se faire dans aucun local de la municipalité et les assurances de la municipalité ne couvrent aucunement le camp, peu importe le bris ou l'incident.

Adoptée

**2024-05-82 RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES
HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec à une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} juin au 7 juin 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Adoptée

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER SECTION POMPIER FESTIVITÉS
CHAMPÊTRES**

Les membres du conseil ont demandé de reporter ce point à la séance de juin.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER FESTIVITÉS CHAMPÊTRES

Les membres du conseil ont demandé de reporter ce point à la séance de juin.

**2024-05-83 DEMANDE D'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS ET
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES FESTIVITÉ CHAMPÊTRES**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter que l'organisation des festivités champêtres utilise les sites et équipements suivants :

- Maison du citoyen
- Abri à patinoire
- Parc héritage
- Infrastructure sportive
- Les terrains entourant les infrastructures mentionnées
- Le chariot élévateur, par contre, l'opérateur doit avoir ses cartes et celui-ci doit être réparé avant l'utilisation
- Le mobilier urbain
- Tout équipement que la municipalité possède et qui pourrait être nécessaire.

Prendre note qu'avec les travaux du centre récréatif s'assurer que les emplacements soient accessibles et sécuritaires.

Adoptée

**2024-05-84 FORMATION POUR MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à suivre la formation obligatoire à partir de juin 2024 au coût de 125 \$ par membre.

Adoptée

**2024-05-85 ADOPTION RÈGLEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES,
RECYCLABLES ET COMPOSTABLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'abroger le règlement # 2013-182 et d'adopter le nouveau

règlement 2024-270 sur les matières résiduelles, recyclables et compostables. Le règlement sera disponible sur le site internet ainsi qu'au bureau municipal.

Adoptée

2024-05-86 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, par la résolution 2024-02-31, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats inc. pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et **RÉSOLU** unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour le contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme ;

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

Adoptée

2024-05-87 DÉROGATION MINEURE 126 CHEMIN DU DOMAINE-DU-RÊVEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, de

refuser la demande de dérogation mineure du 126 chemin du Domaine-du-Rêveur qui consiste :

- ❖ De régulariser la marge de recul latérale de l’abri à bois qui est de 0.99 mètre au lieu du 2 mètres prescrit de la grille de spécifications de la zone VC-10 du règlement de zonage #216.
- ❖ Le conseil suggère au propriétaire de tasser l’abri à bois pour qu’il devienne règlementaire.

Adoptée

2024-05-88 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l’unanimité par les membres du conseil d’autoriser la destruction des documents énumérés dans le tableau qui suit :

Paie (talon)	2009 à 2012
Pacte rural	2004
Relevé 1 et T4	2015-2016
Assurance collective	2000-2001, 2003-2004 et 2010
DAS	2015
CNESST	2011 À 2015
Cotisation RREMQ	2011-2013
Sommaire des retenues et cotisations de l’employeur sur paye	2015
Subvention reçue par la municipalité	Frais de formation 2009
Contrat de service	Contrat de télésurveillance Musée de la Poste 2005-2006
Contrat d’utilisation des logiciels municipaux (CIB)	2003
Contrat de service avec Larouche Bureautique	2014 (photocopieur)
Réseau de service énergétique et autorisation des travaux	Gaz Métro (2014)
Contrat de service	<ul style="list-style-type: none"> • Télébec 1998, 2007 • CelluBoutique (cellulaire)1998 • Larouche Bureautique (photocopieur)1999-2000, 2000-2001,2008, 2010-2011 • Contrat de déneigement de la patinoire hiver2000-2001 et 2001-2002

	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de support et d'améliorations des logiciels inprotec 1999-2000
Soumission refusée	<ul style="list-style-type: none"> • Photocopieur (Gyva, Solutions Documents du nord, Larouche Bureautique)
Dossier des véhicules – Acquisition et entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Ford 2002
Factures fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • 2002 • 2003
Contrat de location	<ul style="list-style-type: none"> • 2002
Prix de revient	<ul style="list-style-type: none"> • Études de rentabilité 2000-2001-2002 — 2003
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement d'emprunt camion 2002
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Camion 2002
Fiches descriptives des camions de poubelles à vendre	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches descriptives des camions de poubelles à vendre 2008 — 2010
Entente intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> • 2011-2012 (l'entente ne s'est pas conclue)
Réparation et entretien d'équipement, fournitures et matériel	<ul style="list-style-type: none"> • CIA informatique 1996-1997-1998-1999-2000
Équipement, matériel et fournitures	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition du matériel informatique 1999 Ordinateurs Cheetah et imprimante canon BJC-4400

Adoptée

2024-05-89 OCTROI DE CONTRAT POUR MAINTENANCE STATION DE POMPAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer le contrat de maintenance à Nord-Flo au coût de 1 556 \$ taxes non incluses.

Adoptée

2024-05-90 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA
GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
D'ABITIBI**

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs lois et règlements tant provincial que fédéral qui encadrent la gestion animale;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ne disposent pas de tous les équipements, ressources financières et humaines nécessaires pour effectuer le contrôle animalier et réaliser des interventions efficaces et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE les Parties ont pris la décision de se regrouper pour conclure une entente commune pour mandater un Fournisseur pour faire la gestion animale sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent se prévaloir de l'article 569 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente intermunicipale relative au partage du service de gestion animale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin , appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et **RÉSOLU** unanimement :

DE CONCLURE une entente relative à la gestion animale sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

D'AUTORISER le maire monsieur André Rioux et la directrice générale madame Martine Lachaine à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, ladite entente donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

2024-05-91 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA GESTION ANIMALIÈRE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery par la résolution 2024-02-40, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour le service de gestion animale sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476.51 \$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et **RÉSOLU** unanimement :

D'ACCEPTER la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour le contrat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476.51 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme;

N'OCTROIE PAS le service de licence au Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) au montant de 15,00 \$/licence vendue excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ledit organisme;

QUE la municipalité de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion animalière ;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

Adoptée

2024-05-92 OCTROI DE CONTRAT SURVEILLANT DE CHANTIER RÉFECTION DE L'ÉGOUT SANITAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat de surveillance de chantier réfection de l'égout sanitaire à WSP au coût de 32 500 \$ taxes non incluses.

Adoptée

2024-05-93 RÉSOLUTION PRÊT TEMPORAIRE SUBVENTION PRIMEAU

ATTENDU QUE nous avons une subvention de 498 530 \$ pour la réfection des égouts sanitaire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer les paiements dus pour les travaux effectués dans le cadre de ce projet ;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton Appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery procède à une demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins d'Amos au montant de 498 530 \$

QUE madame la directrice générale et greffière-trésorière Martine Lachaine ainsi que monsieur le maire André Rioux sont nommés pour et au nom de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery pour la signature des documents relatifs à la demande.

Adoptée

2024-05-94 FORMATION AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter que madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement participe à 3 formations qui totalise un coût de 375 \$.

Adoptée

2024-05-95 SOUSSION RÉSERVOIR D'EAU

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter un réservoir pour la patinoire, au spécialiste du ponceau au coût de 6 000\$ excluant les taxes et la livraison.

Adoptée

2024-05-96 FORMATION COURS DE PREMIERS SOINS ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter que madame Véronique Letendre, adjointe administrative suive la formation de cours de premiers soins au coût de 143 \$.

Adoptée

2024-05-97 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS STRUCTURANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du

conseil, d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à remplir et signer les documents nécessaires pour la demande de subvention au fonds structurant.

Adoptée

2024-05-98 DEMANDE DE SUBVENTION LOISIR ET SPORT ET LOISIRS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à remplir et signer les documents nécessaires pour la demande de subvention à Sport et Loisirs.

Adoptée

2024-05-99 ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser madame Martine Lachaine, directrice générale à participer à l'activité de réseautage à Rouyn-Noranda.

Adoptée

2024-05-100 SOUSSION TRAVAUX SURPLUS EXTÉRIURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accepter la soumission d'excavation DGM au coût de 15 005 \$ taxes non incluses. Les rénovations sont pour la réparation des balcons, relevé le terrain côté gauche et installer une station de pompage.

Adoptée

2024-05-101 SOUSSION PLOMBIER POUR CONNEXION PUIT

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'octroyer le contrat à Plomberie Germain Roy pour la connexion du

puits à la maison du citoyen et faire sortir les tuyaux pour aller vers la patinoire au coût de 5 691.26\$ taxes incluses.

Adoptée

2024-05-102 ADHÉRER AU REGROUPEMENT D'APPELS D'OFFRES DE COLLECTES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q2) («la Loi») a été modifiée par La *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC reconnaissent la Ville d'Amos comme l'organisme signataire responsable de conclure l'entente avec ÉEQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a été signée le 13 mars 2024 par la Ville d'Amos ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos doit assurer le respect de l'entente notamment en ce qui concerne l'échéance pour lancer un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE la collecte et le transport des matières résiduelles sont effectués par la municipalité de Landrienne ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery souhaite adhérer au contrat regroupé de la Ville d'Amos pour les matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 de l'entente, l'organisme signataire peut convenir avec un organisme municipal que celui-ci pourra réaliser une ou plusieurs des activités dont ceux de l'information, l'éducation et la sensibilisation du public (ISÉ) ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et unanimement résolu d'adhérer au regroupement de la Ville d'Amos pour les matières recyclables.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS D'AVRIL 2024

2024-05-103 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois d'avril 2024 et celles prévisibles de mai 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de décembre pour un total de 257 739.94 \$

Versement par chèque C2400045 à C2400057

Paiement en ligne sécurisée L240028 à L240036

Paiement par transfert électronique P2400045 à P2400065

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de mai 2024

Salaires payés en avril 2024 pour un total de 15 683.62 \$

D2400096 à D2400125

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-05-104 LEVÉE

À 20h10, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux, maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.